



Séance du conseil municipal du lundi 6 février 2017 à 19h30

N°33/02-2017

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 14

Membres ayant donné procuration : 1

↳ **Christian Biller à Philippe Kretz**

Membres excusés : ./.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2017
 2. Election des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier
 3. Demande d'autorisation de lâcher de hamsters
 4. Avancement des travaux dans la salle de la Grange
 5. Point sur le GCO
 6. Divers :
 - ↳ Agenda
-

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le maire demande à ce que soit rajouté un point supplémentaire, à savoir : point 6 - demande de subvention. Unanimité.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 6 février 2017

Aucune remarque n'est formulée. Adoption à l'unanimité.

2 – Election des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier

Délibération N°03/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire fait connaître au conseil municipal que, par lettre du 15 décembre 2016, le président du conseil départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder à l'élection par le conseil municipal des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier de **Stutzheim-Offenheim, Dingsheim, Griesheim-sur-Souffel et Hurtigheim**. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 23 janvier 2017 et a été inséré dans le journal "Les Dernières Nouvelles d'Alsace" en date du 13 janvier 2017

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

Messieurs Marcel Fritsch, Sébastien Eyder et Benoît Haettinger

Il est alors procédé à l'élection dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

- ↳ Marcel Fritsch : 14 voix Pour et 1 bulletin blanc
- ↳ Sébastien Eyder : 14 voix Pour et 1 bulletin blanc

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election d'un propriétaire suppléant :

A obtenu au premier tour :

- ↳ Benoît Haettinger : 14 voix Pour et 1 bulletin blanc

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus **membres titulaires** (au nombre de 2) :
M. Marcel Fritsch domicilié 12 rue Kobler à Dingsheim
M. Sébastien Eyder domicilié 8 rue de Stutzheim à Dingsheim
- est élu **membre suppléant** (au nombre de 1) :
M. Benoît Haettinger domicilié 13 rue du Charron à Dingsheim

3 – Demande d'autorisation de lâcher de hamsters

Délibération N° 04/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire fait connaître au conseil municipal que, par lettre du 16 janvier 2017, le préfet de la région Grand Est procède à une consultation des communes concernées manque pas un truc là ? zones définies par l'arrêté ministériel du 9 décembre 2016. En effet, au sein de ces zones, l'Etat envisage la réintroduction de hamsters sur des parcelles agricoles et dans le cadre des conventions avec les exploitants qui maintiennent des céréales sur pied l'année du lâcher dans le cadre d'un assolement collectivement concerté. La commune soutient les actions qui sont menées par les services de l'Etat en faveur du grand hamster, en participant à la définition d'une zone de protection stricte sur son ban communal. Mais le conseil municipal ne juge pas opportun de procéder, dans l'immédiat, à un lâché de hamsters sur son territoire qui est proche de l'emprise du COS (Contournement Ouest de Strasbourg) et dont les travaux de fouilles archéologiques sont en cours.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal, à l'unanimité : 15 voix Pour des membres présents et représentés, se positionne contre le lâcher de hamsters sur son ban, tant que le projet de Grand Contournement Ouest n'est pas abouti.

4 – Avancement des travaux à la salle de la Grange

L'ensemble des fenêtres a été changé et le WC pour personne à mobilité réduite est aménagé. Le choix des dalles acoustiques est en cours, ainsi que le choix des luminaires. Restera à faire essentiellement les travaux extérieurs. La dépose des dalles sera effectuée par les membres du conseil municipal. Une finalisation de l'ensemble des travaux est prévue pour fin juin.
Une connexion internet a également été installée.

5 – Point sur le GCO

Le maire rend compte de sa rencontre avec le préfet du Bas-Rhin au sujet de l'aire de service. Il confirme au conseil municipal que l'aire de service prévue à Griesheim-sur-Souffel sera transférée ailleurs et non supprimée. Il s'agit d'une première victoire, même si l'objectif final reste l'abandon du GCO avec l'étude de solutions alternatives pour améliorer la déserte de l'Eurométropole.

6 – Demandes de subventions

La commune ayant plusieurs projets d'investissement, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer des demandes de subventions pour :

Travaux d'éclairage public – changement des appareillages d'éclairage à vapeur de mercure rue Le Corbusier et rue de Mittelhausbergen

- Le conseil municipal, à 15 voix Pour (unanimité) des membres présents et représentés, décide :
- ⇒ d'adopter le principe de remplacement de l'ensemble des lampes à vapeur de mercure par des luminaires à led dans les rues Le Corbusier et de Mittelhausbergen
 - ⇒ de remplacer isolément les mâts rouillés comportant un risque de stabilité
 - ⇒ de prendre acte que le coût estimatif des travaux sera de 32.926 € H.T, soit 39.511 € TTC
 - ⇒ de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR – section VI- Transition écologique pour un montant représentant 40% du coût total HT, soit 13.170€
 - ⇒ de solliciter l'aide du fonds de soutien à l'investissement public 2017 au titre de l'optimisation de l'espace public pour un montant représentant 30% du coût total HT, soit 9.878€

Travaux de rénovation thermique de la mairie – changement de l'ensemble des fenêtres et des 2 portes d'entrée côté place de la mairie.

- Le conseil municipal, à 15 voix Pour (unanimité) des membres présents et représentés, décide :
- ⇒ de retenir la tranche ferme, soit le principe de remplacement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment de la mairie (RDC + étage) par des fenêtres double vitrage plus isolantes
 - ⇒ de réaliser la tranche conditionnelle uniquement si les prix obtenus seront intéressants et selon le montant de la subvention attribuée
 - ⇒ de prendre acte que le coût total estimatif des travaux est de 56.868€ HT, soit 68.241 € TTC
 - ⇒ de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public 2017 – projets de rénovation thermique des bâtiments publics représentant 70% maximum des dépenses, soit 39.807 €.

7 – Divers

Agenda

- ⇒ Fin mars : parution du S'Brekele (dépôt des articles au plus tard pour le 11 mars)
- ⇒ 22 mars à 18h30 : commission urbanisme :
- ⇒ 20 mars à 20h : comité directeur du SIVOM à Dingsheim
- ⇒ 21 ou 27 mars à 17h30 : commission finances en présence du percepteur
- ⇒ 1 avril à 9h : Nettoyage de printemps – rendez-vous au centre culturel
- ⇒ 3 avril 2017 à 19h30 : conseil municipal

Séance close à 21h00

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Gisèle BERBACH	Christian BILLER <i>Procuration à Philippe Kretz</i>	Fabienne BREYEL
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER-VOGT	Sébastien EYDER	Véronique FORGET	Dominique FRITSCH
Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER